Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 056-215601113-20260604-2026_06_09-DE

COMMUNE DE LIMERZEL
56220 LIMERZEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt-six, le 04 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mai 2026

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LUCAS Eric, DEGRES Odile, BEGOT Jean François, BON Marguerite, PINEAU Catherine, GUIHO Jacques, ALLAIN Fabrice, GROLLEAU Emmanuel, MORICE Chantal, GUIBOURET Christine, LE BODO Sébastien, DANIEL Frédéric, LECLAIRE Pauline

Absent excusé :

Pouvoir :

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents 15
Nombre de Conseillers votants 15

Secrétaire de séance : PINEAU Catherine

2026-06-09-Services périscolaires – Approbation des tarifs et des règlements intérieurs
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les compétences exercées par la commune en matière de services périscolaires ;
Considérant la nécessité de fixer les tarifs applicables aux services périscolaires pour l'année scolaire 2026-2027 ;
Considérant la nécessité d'actualiser les règlements intérieurs afin de préciser les modalités de fonctionnement des services périscolaires ;
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité :

Article 1 : Tarifs des services périscolaires
Le Conseil municipal approuve les tarifs applicables à compter du 1er septembre 2026 pour les services périscolaires communaux, tels que présentés ci-dessous :
Garderie périscolaire

Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3 (médiane)	Tranche 4	Tranche 5
QF inf ou égal à 633	QF inf ou égal à 807	QF inf ou égal à 925	QF inf ou égal à 1138	QF supérieur à 1138
0,30 € le quart d'heure	0,33 € le quart d'heure	0,35 € le quart d'heure	0,38 € le quart d'heure	0,40 € le quart d'heure

Coût du gouter : 0,60€

Restaurant scolaire
Coût du repas : 3,19€

Article 2 : Approbation des règlements intérieurs
Le Conseil municipal approuve les règlements intérieurs des services périscolaires suivants :
- restaurant scolaire ;
- accueil périscolaire ;

Ces règlements, annexés à la présente délibération, entreront en vigueur à compter du 1er septembre 2026.

Article 3 : Application
Les familles utilisatrices des services périscolaires seront informées des nouveaux tarifs et des règlements intérieurs selon les modalités habituelles de communication de la commune.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 056-215601113-20260604-2026_06_09-DE

Article 4 : Exécution
Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
A Limerzel, le 04 juin 2026
Le Maire,
Serge LUBERT

